

APPEL D'OFFRE

1 Poste de Psychologue à pourvoir CDI – Temps complet (1 ETP)

Date de prise de poste : dès que possible

Date de limite de réception des candidatures : 15/06/2023

Pôle Hébergements - Pôle Hébergements- Service SAFRAM 06 – basé à Cagnes-sur-Mer.

Rémunération sur la base de la reprise d'ancienneté, selon les dispositions de la convention collective du 15.03.1966 et les certificats remis.

Missions

Sous l'autorité du Chef de Service de l'unité :

- Evaluation des problématiques des jeunes et de leur famille au moyen d'entretiens et d'investigations psychologiques et psychopathologiques.
- Soutien à l'analyse des situations lors des réunions d'équipe hebdomadaires.
- Soutien psychologique auprès des enfants et de leurs familles et des familles d'accueil.
- Lien avec les partenaires du sanitaire, du médico-social, pour accompagner le bénéficiaire au moyen du PI dans sa démarche de soins,
- Soutien aux travailleurs sociaux de l'équipe dans la prise de distance avec la situation complexe du bénéficiaire et sa famille dans le cadre d'entretiens individuels avec ou sans le bénéficiaire.
- Participation si nécessaire à des points techniques avec les partenaires
- Être en lien avec les prescripteurs des rencontres médiatisées
- Veiller au bon déroulement des rencontres médiatisées
- Participer aux réunions de présentation des situations familiales

Profil souhaité

Qualifications :

- Être titulaire du DESS Psychologie Clinique

Compétences :

- Qualité relationnelle, sens de l'écoute, souci du travail partagé et pluridisciplinaire.
- Capacités d'analyse et de synthèse.
- Expérience auprès d'enfants et de leurs familles en difficulté
- Formation systémique appréciée.
- Expérience en psychiatrie souhaitée.

Nos Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 17 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 55% par l'employeur à ce jour, 70% à compter du 01/07/2023)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations à adresser à l'attention de M. LOMBART, Directeur du Pôle Hébergements, à l'adresse mail suivante : safam06@montjoye.org)